

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE BILLETTERIE FESTIVAL EUROPAVOX 2025

OBJET

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre la SAS EUROPAVOX, organisateur du festival Europavox, dénommée « Le Vendeur », d'une part, et par toute personne physique ou morale, dénommée « L'Acheteur », d'autre part, souhaitant effectuer un achat de billets sur le site internet du festival (<http://europavox.soticket.net>), et dans les points de vente physique officiel (au guichet de La Coopérative de Mai, partenaire du festival ; ou à l'entrée du festival pendant les horaires d'ouverture de celui-ci).

L'acheteur déclare avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions générales de vente antérieurement à la passation de la commande. La validation de la commande vaut donc acceptation pleine, entière et sans aucune réserve des présentes desdites conditions.

La SAS Europavox se réserve de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur

1. GENERALITES

Les billets mis en vente dans les points de vente officiels ne sont ni échangeables, ni remboursables même en cas de perte ou de vol. Aucun duplicata ne sera délivré. Il est strictement interdit de revendre un billet au-dessus de sa valeur, de le contrefaire, dupliquer ou reproduire. L'utilisation de ces copies sont formellement interdites sous peine de sanctions pénales. Les billets électroniques sont munis d'un code barre unique qui assure l'entrée à la première personne se présentant à l'entrée du festival.

Le Vendeur décline toute responsabilité en cas d'achat de billet dans tout autre point de vente non-officiel.

Les prix indiqués par les billetteries du festival Europavox sont des prix en euros TTC tenant compte de la TVA applicable au moment de la commande.

Pour tout achat sur le site de vente en ligne <https://europavox.soticket.net/>, les billets sont instantanément envoyés par mail à l'acheteur après constat de son paiement. Ils sont soit imprimés par l'acheteur, soit téléchargés sur un téléphone mobile permettant l'affichage à l'écran, en conséquence de quoi, l'acheteur devra présenter à l'entrée du festival, le ou les billets imprimés par ses soins ou téléchargés sur son téléphone mobile. Pour tout achat au guichet de La Coopérative de Mai, une preuve d'achat sera remise en main propre à l'acheteur.

Cette manifestation est accessible :

- A un public de plus de 16 ans;
- Aux mineurs entre 16 et 14 ans munis d'une attestation parentale ;
- Aux mineurs de moins de 14 ans uniquement accompagnés par un adulte.

L'attestation parentale téléchargeable sur le site internet du festival pourra être demandée lors du contrôle d'accès.

La direction du Festival se réserve le droit de refuser l'accès aux mineurs non accompagnés ou non munis d'une autorisation parentale, et ce, sans remboursement possible.

L'accès au Festival est fortement déconseillé aux enfants moins de 6 ans et l'accès est interdit aux enfants de moins de 3 ans.

2. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement est exigible avant la validation de la commande.

Tout paiement effectué à partir du site <https://europavox.soticket.net/> se fait exclusivement par carte bancaire après acceptation par l'acheteur des présentes conditions générales de vente.

Le paiement en ligne se fait avec l'interface sécurisée PAYGREEN. L'acceptation du paiement par cette interface, valide la vente et entraîne l'édition des billets.

L'achat de billet en prévente proposé sur le site de vente en ligne <https://europavox.soticket.net/> est clôturé 60 minutes avant le début de la manifestation. L'acheteur est informé en temps réel de la disponibilité des places souhaitées.

Une facture est éditée lorsque l'achat est finalisé et est disponible dans le compte client de l'acheteur.

3. RÉDUCTIONS

Le tarif "réduit" est appliqué aux étudiants, lycéens, apprentis, -18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et aux accompagnants des personnes titulaires d'une carte d'invalidité pour tout achat d'un billet de concert produit par le festival Europavox.

Chaque acheteur payant un tarif réduit devra obligatoirement présenter, à l'entrée du festival, un justificatif en cours de validité attestant son appartenance à l'une de ces catégories.

En cas de non-présentation de ces documents, le règlement du complément vis-à-vis d'un tarif hors tarif réduit vous sera demandé.

4. PLACEMENT

Le placement pour le festival Europavox 2025 se fera libre et debout.

L'achat de places se fera en ligne sur le contingentement dédié ou en contactant le service de billetterie via l'adresse email billetterie@europavox.com

5. CONTRÔLE

L'accès aux concerts est obligatoirement soumis à un contrôle de validité des billets.

Le contrôle des billets imprimés ou téléchargés, est réalisé par des appareils lecteurs de code barre lors de l'accès à l'évènement pour lequel ils sont valables.

Un billet est uniquement valable pour la manifestation à laquelle il donne droit. Ces informations sont mentionnées sur le billet : le nom du spectacle, le lieu de la manifestation ainsi que la date et l'heure de la manifestation.

Concernant les billets, les informations figurant sur celui-ci ainsi que le code barre doivent être bien lisibles. Les billets illisibles, endommagés, souillés ou imprimés de façon incomplète seront considérés comme non valables et ne seront pas acceptés. L'acheteur devra par ailleurs veiller au bon affichage et à la bonne lisibilité des informations sur son téléphone mobile.

Un bracelet journalier pourra être remis à l'acheteur selon les besoins de l'organisation : ce bracelet est non cessible et ne donnera accès qu'aux espaces définis par l'organisateur.

En cas d'achat de pass comprenant plusieurs jours, un bracelet pourra vous être remis, ce bracelet seul ne constitue pas un accès au festival, le billet associé sera contrôlé chaque jour.

Pour la sécurité de tous, les spectateurs seront fouillés et palpés à l'entrée sur le site. Toute personne refusant de se soumettre à ces contrôles se verra refuser l'accès au spectacle.

En fonction de la situation sanitaire au moment de l'évènement, l'acheteur s'engage à respecter le protocole mis en place par le festival selon les recommandations gouvernementales.

Tout manquement à ces consignes pourra entraîner l'exclusion de l'acheteur sans remboursement des frais engagés.

6. OBJETS INTERDITS

Les objets nommés ci-après sont interdits dans l'enceinte du festival : bouteille avec bouchon, gourde pleine (doive être vide à l'entrée du festival), canette, verre, alcool, aérosol, objet tranchant, arme, casque, parasol, instrument de musique, pointeur laser, appareil enregistreur, appareil photo, caméra, perche à selfie, grand sac, moyen de locomotion et tout objet pouvant se révéler dangereux.

L'entrée sera refusée à toute personne ne respectant pas ces consignes.

7. IMAGE

En participant au Festival Europavox 2025, chaque acheteur et participant autorise l'organisation à utiliser, faire utiliser, reproduire et faire reproduire son nom, son image et/ou sa voix captés pour faire la promotion du Festival et des activités par tous les moyens et sur tous les supports.

8. ANNULATION ET MODIFICATION

En cas d'annulation de l'artiste, qui n'est pas imputable à l'Organisation du Festival, aucun remboursement et aucun échange ne seront proposés.

Les billets ne sont ni repris, ni échangés sauf en cas de report ou d'annulation du festival.

9. RESPONSABILITÉ

Le vendeur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol au sein du festival. L'acheteur est responsable de ses billets, de ce fait, en cas de vol ou de duplication d'un billet, seule la première personne détentrice du billet pourra accéder au festival.

10. SORTIE

Toute sortie est définitive pour tous les billets du festival Europavox.

Tout manquement au respect des règles de sécurité du festival Europavox entraînera l'évacuation de l'Acheteur du site du festival sans remboursement possible.

11. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données personnelles et confidentielles collectées lors des transactions sont exclusivement destinées à la gestion des dossiers billetterie et fichiers clients. Elles sont utilisées pour adapter et personnaliser les services proposés par la SAS et les informations adressées dans les newsletters ou enquêtes de satisfaction.

En s'inscrivant sur le site, l'Acheteur s'engage à fournir des informations sincères et véritables le concernant. La SAS Europavox s'engage à ce que ces données ne soient pas vendues, commercialisées ou louées à un tiers.

L'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur ses informations personnelles, conformément à la loi du 6 janvier 1978, en adressant un courrier libellé à l'adresse suivante :

FESTIVAL EUROPAVOX, 15-17 Rue du Pré la Reine, 63000 Clermont-Ferrand

Ou sur l'adresse email : billetterie@europavox.com

12. RÈGLEMENT DES LITIGES

Les ventes de billets effectuées sur le site <https://europavox.soticket.net/> sont soumises au droit français.

En cas de difficultés concernant l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes conditions de ventes, qui n'auraient pu être résolue à l'amiable, relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Clermont-Ferrand.

13. CONTACT

FESTIVAL EUROPAVOX – 15/17 Rue du Pré la Reine - 63100 Clermont-Ferrand

Ou LA COOPÉRATIVE DE MAI - Rue Serge-Gainsbourg - 63100 CLERMONT-FERRAND

billetterie@europavox.com // Téléphone : 04 73 144 800

MENTIONS LÉGALES

SAS Europavox Siège social : 15-17 rue du Pré La Reine 63100 Clermont-Ferrand

Directeur de la publication : François Missonnier

Editeur de la solution « la billetterie par Supersoniks » :

SARL SUPERSONIKS - 15, place Gaston Pailhou à Tours (37000)

Hébergeur du site <https://europavox.soticket.net/> Gandi SAS 15 place de la Nation à Paris (75011)